

# L'accès

Bulletin de liaison de la Commission d'accès à l'information

No spécial 30 ans 13 décembre 2012

Pour ses trente ans, la Commission d'accès à l'information du Québec vous propose un numéro spécial de L'accès.

Le premier bulletin L'accès a été publié en juillet 1985, soit quelques mois après l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels relatives au droit d'accès et aux restrictions afférentes. En effet, rappelons que même si la Loi sur l'accès a été adoptée le 22 juin 1982 et est entrée en vigueur le 1er octobre de la même année, plusieurs de ses dispositions ne l'ont été qu'à partir du 1er juillet 1984.

L'accès était le bulletin de liaison entre la Commission et les responsables de l'accès. Ainsi, Marcel Pépin indiquait dans son premier éditorial à titre de président

et non plus de journaliste que :

« Notre but [en publiant L'accès] est de vous [i.e. responsables de l'accès] fournir de l'information pratique et utile pour l'application de la Loi sur l'accès à l'information. L'accès sera l'outil privilégié de la Commission d'accès à l'information pour vous transmettre les renseignements nécessaires à l'application des directives de la Commission, vous informer des décisions rendues par la Commission et fournir le plus de réponses possible aux questions que se posent les responsables de l'accès dans les organisations » (L'accès, jour-mois-1985).

Et ce, d'autant plus que la Loi sur l'accès constituait, selon lui, « une révolution des habitudes et des mentalités » en ce sens qu'elle renverse le postulat [de l'époque] voulant que soient considérés comme confidentiels tous les documents publics, sauf ceux que les lois obligeaient de publier » (La Presse, 17-12-1982).

L'accès a joué son rôle de liaison pendant 10 ans, soit jusqu'en septembre 1995.

La Commission est alors passée de L'accès aux fiches appelées « Contact, Info-conseils sur la confidentialité des renseignements personnels » qui paraîtront « au fil des besoins de la clientèle ou des prises de positions de la Commission [et qui s'adresseront] tantôt aux organismes du secteur public, tantôt aux entreprises privées, tantôt à Monsieur et Madame tout le monde. Le plus souvent [elles ont] rallier toutes ces clientèles à la fois ». (L'accès, septembre 1995).

À cette date, la Commission, comme mentionné dans le dernier bulletin L'accès, a fait le choix « d'uniformiser ses outils de communication et rejoindre l'ensemble de sa clientèle ». En effet, l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé le 1er janvier 1994 a élargi la mission de la Commission. Ainsi, en plus de régir l'accès aux documents des organismes publics, la Commission se voyait confier le mandat de veiller à la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé.

L'accès, Contact... ce qui importe, c'est de pouvoir souligner les trente ans de la Commission et de lui souhaiter encore de belles années.





La Présidente l'ont amenée à l'âge adulte ;  
Les Commissaires lui ont appris à s'exprimer en public ;  
Les Gestionnaires lui ont permis d'assumer ses responsabilités ;  
Les Employé(e)s l'ont encouragée, aidé, supportée,  
quotidiennement ;  
Après trente ans, la Commission est devenue une incontournable  
institution de la société québécoise...  
Grâce à vous tous !  
merci.



Commission  
d'accès à l'information  
du Québec



Félicitations à toutes et à tous pour votre  
engagement, votre dévouement et votre  
persévérance.

Je garde un excellent souvenir de mes  
années si agréables à la CAI et du  
professionnalisme dont vous faites preuve.

Je vous souhaite de nombreuses autres  
déennies remplies de succès.

Jennifer Stoddart



Gouvernement du Québec  
Commission d'accès  
à l'information



Commission d'accès  
à l'information  
du Québec

Le trentième anniversaire de la Commission permet de souligner l'apport inestimable des membres du personnel et des commissaires au développement du droit d'accès à l'information et au respect de la confidentialité des renseignements personnels.

Grâce à la force et à la qualité de leur contribution, tout est en place pour perpétuer la promotion et la défense de ces droits fondamentaux.

Bon anniversaire à tous !

Jacques Saint-Laurent



Commission d'accès  
à l'information  
du Québec

Quelques années : il paraît que tant mieux de parler d'Haïti, mais je n'ai à l'esprit que l'absence de la transparence administrative et du respect de la vie privée au Québec.

## Les jalons de l'histoire de la Commission d'accès à l'information... 30 ans d'évolution!

- 1975 : Adoption de la Charte des droits et libertés de la personne
- 1981 : Début des travaux de la Commission Paré
- 1982 : Adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 1982 : Création de la Commission d'accès à l'information du Québec
- 1987 : Premier rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information
- 1992 : Deuxième rapport quinquennal de la CAI
- 1993 : Adoption de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- 1994 : Entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec
- 1997 : Troisième rapport quinquennal de la CAI
- 2001 : Entrée en vigueur de la loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, prévoyant des règles de biométrie
- 2002 : Quatrième rapport quinquennal de la CAI
- 2002 : Accréditation de la CAI à participer aux Conférences internationales des commissaires à la protection des données et de la vie privée
- 2006 : Adoption du projet de loi 86 modifiant la Loi sur l'accès et autres
- 2006 : Adoption du Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information.
- 2007 : Création de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- 2008 : Adoption, par le gouvernement, du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- 2011 : Cinquième rapport quinquennal de la CAI
- 2012 : Trentième anniversaire de la Loi sur l'accès et de la Commission d'accès à l'information

